

## VILLAGE DE POINTE-FORTUNE

## **AVIS PUBLIC**

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le nouveau projet de règlement 411-2023 relatif à la démolition d'immeuble sur le territoire de la municipalité de Pointe-Fortune

## AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors d'une séance régulière tenue le 6 mars 2023, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
- Projet de règlement numéro 411-2023 relatif à la démolition d'immeuble sur le territoire de la municipalité de Pointe-Fortune
- 2. Une assemblée publique de consultation se tiendra le **3 avril 2023**, à 19h00, à l'hôtel de ville de Pointe-Fortune, située au 694 rue Tisseur. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Pointe-Fortune, le 23 mars 2023.

Jean-Charles Filion,

Directeur général et greffier trésorier